



## **Règlement « Vide ta chambre » du dimanche 19 septembre 2021**

**Site : Parc de la Gobinière 44700 ORVAULT**

- Article 1** Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation.
- Article 2** Les exposants doivent avoir entre 11 et 21 ans.
- Article 3** Les exposants âgés de moins de 18 ans doivent remplir une autorisation parentale. Le « vide ta chambre » est exclusivement réservé aux particuliers (pas de professionnels).
- Article 4** Les emplacements réservés le sont exclusivement pour la vente de jeux/ jouets, vêtements enfant et jeune, bibelots, déco, livres / BD, CD, DVD, matériel de loisir et sportif et mobilier pour jeunes
- Article 5** Les transactions ne peuvent se faire que sur les emplacements.
- Article 6** Le nombre de place est limité à 40 exposants. Un emplacement par exposant.
- Article 7** Les réservations doivent être effectuées au plus tard le mercredi 15 septembre 2021 auprès du CCJ.
- Article 8** Le déballage et l'installation ont lieu de 9h à 10h30.
- Article 9** Les exposants **s'engagent à être présents sur l'ensemble de la manifestation de 11h à 18h,** à ne pas ranger leur stand avant la fin.
- Article 10** La largeur des emplacements est de 2,5 mètres. Les emplacements sont réservés avec une table et deux chaises.
- Article 11** Chaque exposant s'engage à respecter les délimitations de son emplacement, à le nettoyer avant son départ et faire le tri sélectif.
- Article 12** Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant à la ville.
- Article 13** La ville n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.

**Renseignements auprès du CCJ au 06 11 50 33 97**  
**[ccj@mairie-orvault.fr](mailto:ccj@mairie-orvault.fr)**